



Centre Intercommunal d'Action Sociale  
de la Communauté de Communes des Villes Soeurs

# Compte rendu Conseil d'administration du 25 avril 2022

Point n°	Ordre du jour	N° de page
1	Approbation du dernier compte rendu	1
2	Approbation du budget primitif 2022	1
3	ABS-Analyse des besoins sociaux	2
4	Aides aux familles : Alsh et Séjours de vacances	4
5	Aides culturelles : Pass « Sortir dans les 28 ! »	4
6	Questions et informations diverses	5

Annexe 1 : compte rendu commission du 28 février 2022

Annexe 2 : Budget prévisionnel 2022

Annexe 3 : Note brève et synthétique

Annexe 4 : Nombre d'inscrits séjours ski 2019-2022

## ■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de :

- Michel Barbier représenté par Martine Douay.
- Annick Boullard, Chantal Désenclos
- Eddie, Facque, Daniel Cavé.

Présents : 12

Votants : 13

Madame Nathalie Vasseur a été désignée secrétaire de séance

### 1/ Approbation du dernier compte rendu du 28/02/2022

Considérant la tenue du dernier conseil d'Administration 2022 et la lecture de son compte rendu (Cf. Annexe),

➤ **Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, d'approuver le compte rendu du dernier CIAS du 28 février 2022, par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

### 2/ Approbation du budget primitif 2022

Le résultat 2021 affichait un excédent de 19 160.81€.

Le BP 2022 est composé de 3 grands sous- chapitres de dépenses

1. Frais relatifs aux dépenses avancée par la commune de rattachement :

-28 000 €, Mise à disposition du personnel de la CCVS pour le suivi du CIAS à hauteur de 30 % d'un ETP et frais généraux (équipement, fournitures et formation)

-28 000€, Remboursement à la CCVS des aides déduites de la facture ALSH et Séjour de vacances des familles, à compter du 01 juin 2022

2. Frais relatifs aux aides ALSH (solde 2021, hiver-printemps 2022), séjours ski : 29 995.65€
3. Pass Sortir dans les 28, actions Institut du cancer : 75200€
4. Recherche et diagnostic : 24 000€

Les recettes sont les suivantes

- Subvention CCVS 2022 : 70 000 €
- Excédent 2021 : 19 160.81€

Il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	188 695.65€	188 695.65 €
Investissement	0 €	0 €

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver le budget prévisionnel 2022 du budget principal, par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

### 3/ ABS-Analyse des besoins sociaux

Pour rappel, la première réunion de cadrage avec madame Pacouret (cabinet de consultant ITHEA) a eu lieu le 17 février.

Les objectifs du diagnostic ont été rappelés ainsi que les thématiques utiles à la CTG de la CCVS et à l'ABS du CIAS et inscrites au cahier des charge.

12 groupes de 3 personnes maximum ont été élaborés. La composition proposée par le comité de pilotage est la suivante :

<b>Groupe n°1</b> Centres sociaux et Espace de Vie Sociale	Eric	SENECAL	Directeur du Centre social "L'Ancre" du Tréport
	David	VIDECOQ	Directeur du Centre social "Pastel" du Mesnil-Reaume
	Bruno	ROUTIER	Directeur de l'Espace de Vie Sociale "Rayon de Soleil" de Eu
<b>Groupe n°2</b> Petite enfance/Multi-accueil/Rep	Amélie	TACHEVIN	Animatrice Relai petite Enfance RPE
	Cécile	FOUQUEMBERG	Représentante EAJE (directrice Titou)
	Gwenaëlle	BRIET	Représentant Micro-crèches
<b>Groupe n°3</b> CCAS/CIAS	Melanie	DUJARDIN	CCAS Criel-sur-Mer
	Peggy	TURPIN	Directrice du CCAS d'Eu
	Catherine	ADJERAD	CCAS Saint-Quentin-Lamotte
<b>Groupe n°4</b> Insertion/Mission Locale /PIJ/ GRETA  Note : difficile de choisir / + d'acteurs dans l'intitulé que de personnes à rencontrer sans compter sur l'inter régionalisation du territoire	Wojciech	Kondrat	Directeur Mission locale Picardie Maritime
	Monique	Gilet	Directrice Pôle emploi du Tréport
	Frédérique	CHERUBIN	Responsable Greta d'Eu
<b>Groupe n°5</b> Assistantes sociales / UTAS / MDSI	Corinne	CHAMUZEAU	Responsable CMS Eu

Evoquer le planning familial Note : il y a aussi une assistante sociale à l'hôpital de Eu et dans certains CCAS	Dominique	DUBREUIL	Coordinatrice accueil et action sociale de la MDSI de Friville
<b>Groupe n°6</b> Mobilité Groupe en réflexion	Bruno	SAINTYVES	VP en charge
<b>Groupe n°7</b> Scolaire dont IME	Séverine	BELLEVILLE	Directrice de l'IME du PEP2S "La Busine" à Eu
	Laure	LESAIN-CAYEUX	Principale du Collège Louis Philippe et coordinatrice du CESCIE-ID de la Vallée de la Bresle et Londinières
	Myriam	TETART	Responsable Inspection du Vimeu (Abbeville)
<b>Groupe n°8</b> ALSH / Accueil jeunes	Yann	DUPUY	Directeur du Centre des Fontaines à Eu (Porteur d'un PIJ)
	Stephanie	Cheminel	Directrice périscolaire au Tréport et directrice extrascolaire à Gamaches
	Sophie	Lemonnier	Animatrice jeune à l'Ancre Tréport
<b>Groupe n°9</b> Associations solidaires	Hubert	SELLIER	L'Amicale de la Solidarité Dargniesienne
	Thérèse	THIEBAUT	Croix Rouge Française de Eu
	Nathalie	LATEURTRE	Restos du Cœur à Eu
<b>Groupe n°10</b> Accès aux droits	Nadège	REVEILLERE	Responsable de la Maison France Services
	Charline	DUCASTEL	Représentant Page 9
			Représentant Soliha
<b>Groupe n°11</b> Seniors	Guillaume	TACHEVIN	Coordinateur - CLIC de la Vallée de la Bresle
	Catherine	BIANCHI	Infirmière coordonnatrice du Réseau gérontologique Baie de Somme
	Nathalie	JULIEN	Résidence Autonomie de Eu (Michelet) et Gamaches (Pasteur) SEMINOR
<b>Groupe n°12</b> Santé / Handicap	Virginie	POIRIER	Directrice adjointe de l'hôpital de Eu (+ interroger sur le SSIAD)
	Bernard	HONDERMARCK	Président de l'APEI de la Région dieppoise
			Représentant APVB

Des entretiens sont programmés lors de la semaine 17 ( les 28 et 29 avril). Les acteurs proposés par les membres du comité de pilotage ont été contactés par le cabinet de consultant.

Ces entretiens seront suivis de tables rondes à destination des 28 Maires. Ceux-ci recevront, en amont, un questionnaire leur permettant de préparer ce temps d'échange programmé le jeudi 09 juin. Le cabinet a été sensibilisé à l'importance d'utiliser les diagnostics déjà réalisés (Plui, CLS, CTG) et les propos déjà exprimés par les 28 maires de façon à ne pas les mobiliser inutilement. Les 28 Maires seront invités directement par la CCVS pour aborder la question sociale du territoire.

- **Un point relatif à la mise en route du diagnostic ABS/CTG a été proposé à l'assemblée délibérante.**

#### 4/ Aides aux familles à compter du 01/01/2022

L'aide aux séjours de vacances ski, apportée depuis 2019 de manière systématique, permet de visualiser la répartition des familles (en termes de tranche de QF).

Quotient familial	Répartition des enfants par tranche de QF							
	2019 réalisé		2020 Réalisé		2021 Supposé		2022 Réalisé	
Tranche 1	8	7.54%	11	10%	10	9%	15	13.6 %
Tranche 2	5	4.71%	3	2.72%	7	6.3%	4	3.6 %
Tranche 3	17	16.03%	13	11.8%	16	14.5%	1	0.9 %
Tranche 4	17	16.03%	21	19%	13	11.8%	25	22.72 %
Tranche 5	24	22.6%	28	25.45%	21	19%	29	26.36 %
Tranche 6	35	33%	34	30.90%	37	33.6%	36	32.82 %
Non communiqué					6	4.45%		
	106		110		110		110	

Les familles de tranche 4, 5 et 6 sont majoritaires. Pour rappel, les familles de tranche 6 ne bénéficient plus de la participation du CIAS, en 2022. Les familles des tranches 4 et 5 ont vu la participation du CIAS augmenter en 2022.

Tranche 4 : aide à hauteur de 165 € en 2021 et 285 € en 2022

Tranche 5 : aide à hauteur de 155€ en 2021 et 190€ en 2022

Les changements de modalités d'attribution des aides aux Alsh ne permettent pas une description aussi détaillée. Les aides Hiver 2022 non encore traitées à ce jour, le seront avec les aides printemps 2022 afin de transmettre un seul tableau au service comptabilité et le libérer, définitivement, des mandatements. Les déductions à l'achat commenceront dès les réservations de l'été 2022.

➤ **Un point relatif aux aides 2022 a été proposé à l'assemblée délibérante.**

#### 5/ Aides culturelles : Pass « Sortir dans les 28 ! »

A ce jour, les partenaires culturels ayant conventionné sont les suivants :

- Les associations culturelles :
  - o **Le murmure du son** pour leur festival
  - o Le Petit casino pour le festival **Cote à cote** et leurs différents concerts.
  - o Cinépic pour le **cinéma de Mers les bains**
  - o Le Théâtre **des Charmes** pour leurs représentations théâtrales
  - o Le centre des **Fontaines** pour leurs cours de cirque et de danse
  - o Les heures musicales (encours)
- Le casino Joa du **Tréport pour leur cinéma**
- Les communes de :
  - o Ault.
  - o Bouvaincourt sur Bresle
  - o Criel sur mer
  - o Eu pour leur **théâtre** du château, leur **musée** et leur site **archéologique** du Bois l'Abbé et leurs actions culturelles.
  - o Gamaches
  - o Mers les bains
  - o Le Tréport pour leur festival **Tréport'Trait** et autres manifestations culturelles

Un conventionnement avec le **musée du Verre** d'Eu et l'association des **Heures Musicales** est en cours.

Une première facture a été adressé par le théâtre des Charmes

- En termes de communication, la page du site internet doit être développée pour répondre au mieux aux besoins des partenaires culturels. Une valorisation par voie de presse de leur participation pourrait être envisagée par le Conseil d'administration.

A ce jour, une première distribution de 340 pass a été organisée avec une transmission en main propre et une explication individualisée. La répartition a été la suivante :

- 10 pass pour les communes de moins de 1200 habitants\*
- 15 pass par commune de 1200 à 2500 habitants\*\*
- 20 pass par commune de + de 2500 habitants\*\*\*

2 communes recontactées plusieurs fois ne donnent pas suite.

Une deuxième distribution peut être fait à la demande des communes dans la limite de 25 pass maximum. 2 communes ont demandé 5 pass supplémentaires

Les premiers retours de commune nous informent de la difficulté rencontrée pour cibler des bénéficiaires et parfois faire comprendre l'intérêt du Pass. Devant le refus des personnes âgées, une commune a réorienté le choix de ses bénéficiaires. Celle-ci a attribué les pass à 10 familles avec enfants, au final (parfois hors public cible). A taille égale, les communes n'observent pas le même accueil du dispositif par leur population.

L'article paru dans le magazine du Tréport a laissé glisser une erreur, annonçant que les bénéficiaires pouvant utiliser leurs chèques pour payer les actions proposées par les structures sociales (Ancrage, Rayon de soleil et Pastel). Pour rappel, ces structures sont des acteurs clefs dans l'identification des bénéficiaires. Les communes peuvent se rapprocher de ces structures et inversement mais elles ne sont pas des associations à caractère culturel, mais socio-culturelle et sociale. Ces structures pratiquent souvent des tarifs inférieurs à 5€.

➤ **Un point relatif au Pass Sortir dans les 28 a été proposé à l'assemblée délibérante.**

## **6/ Questions et informations diverses**

Vu la délibération du conseil communautaire 20220412-11 portant sur une subvention exceptionnelle au centre intercommunal d'Action sociale en date du 12 avril 2022 à hauteur de 10 000€.

Considérant que cette subvention exceptionnelle a pour objectif de mettre en place un dispositif spécial d'aides en faveur des personnes bénéficiant d'une mesure de protection temporaire, sur le sol français et résidant sur le territoire de la communauté de communes des Villes Sœurs

Considérant le recensement des familles par mesdames Dujancourt Anne, Adjrad Catherine, Taxis Nicole (conviées au conseil d'administration pour la question de l'accueil des familles ukrainiennes)

Considérant la création d'e l'association « les villes sœurs solidaires » pour but d'aider à l'intégration et à la scolarisation,

Considérant les aides d'urgence des CCAS ou Communes au bénéfice des populations-cible, et la volonté de laisser la gestion des aides aux structures publiques

- Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a voté, à l'unanimité, les dispositions suivantes :

AVEC Remboursement aux Ccas ou aux communes	Aide au bénéficiaire des personnes bénéficiant d'une mesure de protection temporaire sur le sol français et résidant sur la CCVS
Aide alimentaire	50 €/personne (renouvelable 1 fois)
Aide hygiène aux enfants de – 3 ans	50€ /personne (renouvelable 1 fois)
Aide culturelle aux personnes bénéficiant d'une protection temporaire sur le col français	1 chéquier sortir sur les 28 ! par famille
Aide culturelle aux personnes accueillant des personnes bénéficiant d'une protection temporaire sur le sol français	1 chéquier Sortir sur les 28 ! par famille

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les modalités d'aides aux personnes bénéficiant d'une mesure de protection temporaire sur le sol français, par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**
- **Une réflexion sera menée sur l'existence de logements actuels réservés aux hébergements d'urgence et au besoin d'une structure d'accueil d'urgence sur le territoire de la CCVS. Ce point sera abordé au prochain conseil d'administration.**

Clôture à 19H58

La vice-Présidente  
Martine Douay



La Secrétaire de séance  
Nathalie Vasseur